

ENSEMBLE 2023
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 29 Boulevard Albert Einstein, 44300 NANTES
980 596 076 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT
DU 30 NOVEMBRE 2023

Le 30 novembre 2023
A 9 heures 45

✓ Monsieur Yann MAUGAIS,
Agissant en qualité de Gérant de la société CYM SAS, 515 100 782 RCS NANTES, elle-même
Présidente de la société ENSEMBLE 2023,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire décidée
par acte unanime des associés le 20 novembre 2023.

EXPOSÉ

Il est rappelé que par acte unanime en date du 20 novembre 2023, la collectivité des associés a décidé
d'augmenter le capital social d'un montant de 4 000 000 euros, par la création de 400 000 actions
nouvelles de 10 euros de nominal chacune, et a fixé les conditions et modalités de cette augmentation
de capital comme suit :

Ces actions nouvelles devaient être émises au pair, soit 10 euros par action.

Elles devaient être libérées en totalité lors de leur souscription.

Par la même décision, la collectivité des associés a décidé, sur les rapports du Président et du
Commissaire aux Comptes de la Société, de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés
et de réserver l'émission des actions nouvelles à :

➤ La société **A.V.S EURL** au capital de 2 000 000 euros, 452 995 087 RCS NANTES
ayant son siège 4B boulevard Gabriel Lauriol, 44300 NANTES
à concurrence de **16 000** actions nouvelles

➤ La société **CYM EURL** au capital de 20 000 euros, 515 100 782 RCS NANTES
ayant son siège 17 rue du Calvaire, 44610 INDRE
à concurrence de **68 000** actions nouvelles

➤ La société **EXCELLIANCE AUDIT CONSEIL SARL** au capital de 400 000 euros, 504
305 707 RCS NANTES ayant son siège 18 rue de Bretagne, 44700 ORVAULT
à concurrence de **68 000** actions nouvelles

➤ La Société **ACF**, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 300 000 euros,
dont le siège social est fixé 8 rue des Iris – 44170 MARSAC SUR DON, immatriculée au registre
du commerce et des sociétés de SAINT NAZAIRE sous le numéro 510 602 105
à concurrence de **52 000** actions nouvelles

➤ **La Société LM CONSEILS**, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 000 euros, dont le siège social est fixé 27 rue George Sand – 44115 BASSE GOULAIN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 807 489 711 à concurrence de **44 000** actions nouvelles

➤ **La Société HOLDING HM**, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 129 860 euros dont le siège social est sis 4 Chemin des Perdriaux à VERTOU 44120, immatriculée sous le numéro 828 274 910 RCS NANTES à concurrence de **36 000** actions nouvelles

➤ **La Société ENG**, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros dont le siège social est sis 29 Boulevard Albert Einstein à NANTES 44300, immatriculée sous le numéro 981 166 614 RCS NANTES à concurrence de **36 000** actions nouvelles

✓ **La société CALANO**,
Société à responsabilité limitée au capital de 461 000 euros, Ayant son siège social 1 Avenue du GULF STREAM, 44380 PORNICHE, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT NAZAIRE sous le numéro 794 434 183 à concurrence de **32 000** actions nouvelles

➤ **La Société AVANTAGES CONSEILS**, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 800 euros, dont le siège social est fixé 47 route de Brais – 44600 SAINT-NAZAIRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT NAZAIRE sous le numéro 822 895 397 à concurrence de **24 000** actions nouvelles

➤ **La Société DCH Conseil Expertise**, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5 000 euros dont le siège social est sis 1 rue de Pornichet à SAINT-NAZAIRE 44600, immatriculée sous le numéro 850 322 629 RCS SAINT-NAZAIRE à concurrence de **20 000** actions nouvelles

➤ **La Société Cabinet LAMBARD**, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5 000 euros dont le siège social est sis 146, Kerdoguet à SAINT LYPHARD 44410, immatriculée sous le numéro 919 991 976 RCS SAINT-NAZAIRE à concurrence de **4 000** actions nouvelles

Les actions souscrites pouvaient être libérées en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Le délai de souscription a été ouvert du 20 novembre 2023 au 30 novembre 2023 inclus.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seraient complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

RÉALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Président constate que :

Les 400 000 actions nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles.

Les souscriptions ont été libérées en espèces à concurrence de 960 000 euros et par compensation avec des créances liquides et exigibles des souscripteurs sur la Société à concurrence de 3 040 000 euros.

- Les fonds provenant des souscriptions en numéraire ont été déposés à la banque CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE, laquelle a émis le certificat du dépositaire prévu par la loi, en date du 22 novembre 2023 sur présentation des bulletins de souscription.
- Les libérations d'actions par compensation ont été constatées par un certificat du dépositaire émis par le Commissaire aux Comptes de la Société, au vu de l'arrêté de compte établi le 30 novembre 2023 par le Président. Les certificats susvisés sont annexés aux présentes.

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence, le Président :

- constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital par la délivrance du certificat du dépositaire le 30 novembre 2023 et du certificat du Commissaire aux Comptes de la Société tenant lieu de certificat du dépositaire le 30 novembre 2023, la date du plus récent des deux documents, soit le 30 novembre 2023 étant celle de la réalisation définitive,

- décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est ajouté à cet article le paragraphe suivant :

« EVOLUTION DU CAPITAL

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 20 novembre 2023 et de la décision du Président en date du 30 novembre 2023, le capital social a été augmenté d'une somme de 4 000 000 euros par apport en numéraire."

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS ET MILLE CINQ CENTS EUROS (4 001 500 euros).

Il est divisé en 400 150 actions de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 400 150, entièrement souscrites et libérées, toutes de même catégorie et réparties entre les associés à proportion de leurs droits."

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

CYM SAS – Présidente
Yann MAUGAIS

